



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 septembre 2018 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

BATIMENTS ET PATRIMOINE

ECOLE MATERNELLE – RESTRUCTURATION : INFORMATIONS

Les travaux de restructuration de l'école maternelle ont été terminés le samedi pour la rentrée du lundi 3 septembre malgré le sinistre incendie du jeudi 30 août. Il reste cependant des réserves qui seront levées dans les semaines à venir.

La commission sécurité est passée le 3 septembre et a émis un avis défavorable au vu du Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux (RVRAT) qui recense plusieurs manquements notamment au niveau de la production par les entreprises de documents.

La commission plénière de sécurité siège demain matin. Joël COTREL y assistera et fournira des pièces complémentaires qui permettront peut-être d'obtenir un avis favorable.

L'équipe enseignante est ravie des nouveaux locaux pour lesquels elle sollicite la pose de stores pour les différentes pièces et notamment des stores opacifiant pour les dortoirs.

Joël COTREL propose également de chiffrer la fourniture et pose d'une part, de stores intérieurs et d'autre part, de volets roulant extérieurs.

Concernant la cour de récréation, elle sera totalement reprise avec un enrobé neuf. L'entreprise Ouest Terrassement interviendra à partir du lundi 17 septembre.

Des élus demandent qu'une visite des locaux soit organisée.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

COMMISSIONS « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE » ET « VOIRIE – RESEAUX – EQUIPEMENTS » : REUNION DU 4 JUILLET 2018

(

Les commissions « environnement – cadre de vie » et « voirie – réseaux – équipements » se sont réunies le 4 juillet dernier pour débattre des points suivants :

- Choix des jeux extérieurs pour l'école maternelle (1 multifonction et 1 petit) et les lotissements « Les Hameaux » - rue du Placan (3 petits jeux regroupés et 2 autres dispersés financés par le CCAS),
« le domaine de la Boissière » - allée Arnaud BELTRAME : 1 jeu multifonction

- Atelier réparation vélo : l'association « la maison du vélo » proposera une animation le samedi 30 septembre de 14h00 à 17h00 et il est décidé qu'elle se tienne sur le parking de l'église.
- L'accueil des nouveaux habitants sera organisé si le nombre de personnes concernées est suffisant. A défaut, la cérémonie n'aura lieu que tous les deux ans.
- Mobilier urbain et aménagement des espaces : ajouter des tables de pique-nique sous les arbres de la mairie et prévoir des cendriers au niveau de la mairie, devant et arrière ainsi que des sacs à crottes au niveau de la mairie et de la place André GAUDERLOT. D'autres aménagements seront à étudier dans le cadre du projet « cœur de bourg ».
- Espaces sans tabac : en lien avec la ligue contre le cancer, il est prévu de retenir en « espace sans tabac » les abords des écoles , impasse des écoles et les aires de jeux, parc de la mairie et coulée verte du lotissement Le Parc. Contrairement à ce qui avait été retenu par le Conseil municipal (délibération n° 2018/44 en date du 12/06/2018), les espaces à proximité des gymnases ne seront pas concernés dans un premier temps.

D'autres actions seront menées au cours de la nouvelle année scolaire, lutte contre le gaspillage en cantine scolaire, collecte de jouets pour l'épicerie solidaire, plantations aux abords du Petit Sémillon.

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION

COOPERATIVES SCOLAIRES

Madame le maire présente les demandes de subvention et propose d'allouer les aides suivantes :

- coopérative scolaire de l'école maternelle : 13,60 € x 103 élèves soit 1 400,80 €
- coopérative scolaire de l'école élémentaire : 13,60 € x 115 élèves soit 1 564,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR):

- *décide d'allouer les subventions suivantes :*

- coopérative scolaire de l'école maternelle de Cagny	1 400,80 €
- coopérative scolaire de l'école élémentaire de Cagny	1 564,00 €
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

Laurence MAUREY, directrice de l'école élémentaire, précise que la subvention servira au financement du pacte culturel qui sera mis en place cette année. Chaque classe visitera un lieu historique : CP-CE1 (châteaux de Caen et Falaise), CE2 (le site de Vieux la Romaine), CM1 (tapisserie de Bayeux), CM2 (1 site du Débarquement).

SPORTS – LOISIRS – CULTURE - JEUNESSE

STRUCTURES JEUNESSE : BILAN STATISTIQUES DE L'ETE 2018

Le bilan statistiques de l'été 2018 des structures jeunesse est porté à la connaissance de l'assemblée. Le bilan est mitigé et Morgane CHEVREAU, la nouvelle directrice des structures, a échangé à ce sujet avec Laurence MAUREY (modification tardive des tarifs pour les extérieurs – à noter que le tarif des camps pour les extérieurs a été revu après le Conseil municipal du 03/07/2018, une équipe d'animation peu expérimentée,..).

Des projets ont été évoqués : séjour au ski pour les jeunes, ouverture du Local Jeunes deux vendredis par mois avec de nouvelles thématiques.

Pour information, le mercredi 5 septembre (semaine de la rentrée scolaire), le centre a accueilli 14 enfants dont 3 de Frénouville. A noter que la commune de Frénouville a apporté une aide de 10 € par enfant par jour aux enfants de Frénouville fréquentant la structure de Cagny uniquement durant l'été. La mairie de Frénouville sera questionnée sur son engagement pour l'année scolaire 2018/2019,

Concernant la convention d'animation des structures jeunesse signée avec la Ligue de Normandie qui s'achève au 31 décembre 2018, il convient de souscrire un avenant pour couvrir la période 1^{er} janvier au 31 août 2019 dans l'attente de l'appel d'offres qui sera lancé pour une entrée en vigueur en septembre 2019.

Stéphanie HAUGUEL indique que la Ligue de Normandie n'a pas encore transmis les factures concernant le mois de juillet.

(Arrivée de Sophie PHILIPPE)

Laurence MAUREY propose de réunir courant octobre, en présence d'un professionnel, les commissions « jeunesse » et « sports – loisirs – culture » pour définir le projet de City stade.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2018

Au cours du conseil communautaire du 5 juillet, la commandante POCQUET, à la tête de la compagnie de gendarmerie de Falaise, a présenté le territoire couvert par ses effectifs ainsi que la répartition et les différentes spécialités des différentes brigades.

Après cette introduction, le conseil communautaire a pris connaissance des délégations au président et débattu principalement sur les points suivants :

- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : une répartition dérogatoire a été adoptée à la majorité des 2/3 soit 195 971 € pour la CDC et 247 109 € pour les communes membres. La commune de Cagny percevra la somme de 12 585 €,
- Voirie : un avenant de 16 926,92 € HT a été signé au marché de l'entreprise TOFFOLUTTI. Le marché de voirie 2018 est attribué à cette même entreprise pour un montant maximal de 490 346,50 € HT,
- Sécurité : reconduction du marché de signalisation verticale de la société Signaux Girod,
- Pistes cyclables : lancement d'une consultation pour les travaux de pistes cyclables à Moulton et Cagny
- Assainissement collectif :
 - lancement d'une consultation pour les travaux de raccordement des particuliers de Conteville,
 - acceptation du versement d'un fonds de concours prévisionnel de 40 000 € par la commune de Bellengreville pour le financement des travaux d'extension du réseau pour la desserte d'un nouveau lotissement,
 - modification du programme du renouvellement d'équipements dans le cadre des contrats de délégation de service public du «Clos Morant » et de la « Muance »,
 - création d'une commission de délégation de service public
- Office de tourisme : signature d'une convention fixant les modalités de versement de la subvention annuelle,
- Personnel :
 - participation de 15 € par mois par agent pour l'adhésion aux contrats de garantie de maintien de salaire,
 - signature d'une convention d'apprentissage

- Contrat de territoire signé le 10 juillet

-

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AOUT 2018

Outre le compte rendu des délégations au président et au bureau, le conseil communautaire du 30 août 2018 concernait entre autres :

- L'élection des membres à la commission de délégation de service public,
 - Attribution au cabinet GECAT de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un bassin extérieur pour un montant maximal de 26 575 € HT,
 - Attribution à l'opérateur LINKT du marché de fourniture de services de télécommunications pour un montant annuel de 83 520 € HT et pour une durée de deux ans, tacitement renouvelable une fois deux ans,
 - lancement d'une consultation pour la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance suite à l'échéance de l'ensemble des contrats d'assurance,
 - assainissement collectif : lancement d'une consultation pour les travaux d'extension à Bellengreville,
 - acceptation de l'offre d'achat de la vente des terrains de la zone d'activités économiques de Saline pour un montant de 403 888 €,
 - voirie : reconduction du marché SCE pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme de voirie 2019,
-
- signature de l'avenant à la convention de délégation de l'octroi des aides à l'immobilier des entreprises,
 - GEMAPI : le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations attendu pour 2019 s'élève à 35 000 €,
 - Accord pour le lancement d'une étude sur la mise en oeuvre d'une bourse au permis de conduire sur le territoire de la CDC en partenariat avec la Mission Locale,
 - Adhésion de la CDC Val ès dunes au collectif d'intercommunalités traversées par l'axe Caen-Tours qui s'est constitué afin de soutenir collégalement la nécessaire rénovation de la ligne Caen Alençon – Le Mans – Cherbourg qui génère plus d'1,5 million de voyageurs par an.

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES : CONSEIL SYNDICAL DU 11 JUILLET 2018

Le 11 juillet 2018, le Conseil syndical du SMEOM siégeait avec un ordre du jour dont les principaux points concernaient :

- L'évolution des consignes de tri avec notamment l'abandon de la collecte du verre en porte à porte au profit de l'apport volontaire aux bornes à verre (50 colonnes aériennes seront installées). Pour Cagny, 5 lieux ont été définis,
- La création de postes pour le personnel syndical,
- La validation du règlement intérieur du personnel syndical,